

Carnet de Prises

Version Téléchargeable INTERNET

Titulaire	
Carte N°	

Année 2023



En adhérant à notre association, vous en acceptez le règlement. Nous vous prions de bien vouloir remplir sérieusement ce carnet et de le présenter à chaque contrôle.*

Tout pêcheur ne présentant pas son carnet lors d'un contrôle ou n'ayant pas rempli celui-ci peut se voir exclure de l'AAPPMA.*

**Cf. règlement intérieur*

	Date			Lieu	Taille
<i>ex</i>	<i>10</i>	<i>04</i>	<i>23</i>	<i>Fleury</i>	<i>35</i>
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Quota atteint : relâcher les prises vivantes

15 truites /an /pêcheur